

## **PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**

**L'an deux mil vingt-six, le vingt et un avril à 19 heures 30,**  
**Le Conseil Municipal de la commune de VILLIERS AU BOUIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. SAMEDI Daniel.**  
**Date de convocation du Conseil Municipal : 13 avril 2026**  
**Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14**

**Etaient présents :** Mr SAMEDI, Mr JUMELIN, Mme GUIBERT, Mr ALLARD D'ARGOEUVES, Mme GUIDOIN, Mr METRO, Mme DIAS, Mme DARAN, Mme BOURDON, Mme ALBERT, Mr FLEUREAU, Mme PAINEAU, Mr VACHERON, Mr PELLEROT, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** Mr GABOUT

**Procuration :** Mr GABOUT représenté par Mr SAMEDI

**Votant :** 15

Le quorum étant atteint, la séance a été déclarée ouverte à 19h30.

**Mme GUIBERT a été désigné en qualité de secrétaire.**

### **Adoption du PV du 20 mars 2026**

Le Maire,

Après avoir demandé aux Conseillers Municipaux s'ils avaient des observations à formuler sur le procès-verbal du 20 mars 2026,

Le procès-verbal du 20 mars 2026 a été adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance du 21 avril 2026

- Adoption du procès-verbal du dernier conseil municipal
- Vote des budgets COMMUNE et LOTISSEMENT
- Vote des taux (état 1259)
- Vote des subventions des associations
- Appel d'offres – aménagement du bourg
- Avancement de grade YOANN ELPHEGE
- Révision loyer appartement
- Renouvellement Commission Communale des Impôts Directs
- Renouvellement Commission Intercommunale des Impôts Directs
- Appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » SIEIL
- Assemblée Pentecôte
- Divers

### **DELIBERATIONS :**

#### **1/21042026 : Vote du budget primitif Commune 2026**

Conformément aux articles L.1612-1, L.1612-2 et L.1612-4 du Code Général des collectivités territoriales, le budget doit être voté avant le 30 avril de l'exercice budgétaire.

Vu la transmission du projet de budget par l'exécutif à l'assemblée délibérante le 08 avril 2026.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le contenu du budget en résumant les orientations générales du budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le budget primitif communal 2026.

	DEPENSES		RECETTES
FONCTIONNEMENT	885 511.69€	FONCTIONNEMENT	885 511.69€
INVESTISSEMENT	382 181.42€	INVESTISSEMENT	382 181.42€

#### **2/21042026 : Vote du budget primitif Lotissement les Varennes 2 - 2026**

Conformément aux articles L.1612-1, L.1612-2 et L.1612-4 du Code Général des collectivités territoriales, le budget doit être voté avant le 30 avril de l'exercice budgétaire.

Vu la transmission du projet de budget par l'exécutif à l'assemblée délibérante le 08 avril 2026.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le contenu du budget en résumant les orientations générales du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le budget primitif Lotissement les Varennes 2 - 2026.

	DEPENSES		RECETTES
FONCTIONNEMENT	181 003.99€	FONCTIONNEMENT	181 003.99€
INVESTISSEMENT	328 997.98€	INVESTISSEMENT	328 997.98€

#### **3/21042026 : Vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2026**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En raison d'un contexte incertain, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de 2%.

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu les articles 1636B *sexies* à 1636B *undecies* et 1639A du Code Général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :**

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.10%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36.43%
- Taxe d'habitation : 9.28%

#### **Charge Monsieur le Maire :**

- De notifier cette décision aux services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété à la Préfecture ainsi qu'à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

#### **4/21042026 : Attribution subventions 2026**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le montant des subventions accordées aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les subventions 2026, comme suit :

<b>Association</b>	<b>Montant de la subvention</b>
Association des Parents d'Elèves	500€
Club de l'Amitié	400€
USEP Ecole Villiers	900€
USEP Ecole Villiers (transports)	900€
Association Fêtes et Loisirs VAB	700€
Association Fêtes et Loisirs VAB (course)	200€
Association Fêtes et Loisirs VAB (animation Pentecôte)	500€
SPA Luynes	100€
Tourisme Vert	250€



Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locale dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

Titulaires :

- Mr De Bouillé René 718 route de la Perrée Villiers au Bouin
- Mr Fleureau Albert 1715 route de Plein Chêne Villiers au Bouin
- Mme Fontenay Monique 1 rue de la Fontaine Psyché Villiers au Bouin
- Mr Cochard Jacky 3 rue de la Petite Rampée Villiers au Bouin
- Mr Cottureau Yves 3 rue Bellevue Villiers au Bouin
- Mr Bodin Eric 3 rue des Petites Pièces Villiers au Bouin
- Mme Ledoux Chantal 7 rue des Petites Pièces Villiers au Bouin
- Mr Guidoin Samuel 891 route de la Braudière Villiers au Bouin
- Mme Guidoin Patrcia 891 route de la Braudière Villiers au Bouin
- Mr Meunier Jean 291 chemin des Racines Villiers au Bouin
- Mr Durand Marcel 6 rue Sévigné Villiers au Bouin
- Mr Charron Jean-Philippe 16 rue Pierre et Marie Curie Villiers au Bouin

Suppléants :

- Mme Naveau Martine 9 rue des Petites Pièces Villiers au Bouin
- Mr Besnard Jean-Paul 821 route de Plein Chêne Villiers au Bouin
- Mr Zalivadni Marc 22 rue des 4 Vents Villiers au Bouin
- Mr Bouvet Didier 444 route du Bouton Villiers au Bouin
- Mr Jumelin Michel 4091 route de la Marquisière Villiers au Bouin
- Mr Boudevin Jean-Pierre 2162 route de la Chapelle aux Choux Villiers au Bouin
- Mr Dupuy Roger 6 rue Odette Lambert Villiers au Bouin
- Mr Herbin Jules 325 route du Bouton Villiers au Bouin
- Mr Gallon Romain 141 chemin de la Héraudière Villiers au Bouin
- Mr Gousson Christian 303 chemin des Chantreaux Villiers au Bouin
- Mr Pineau Bertrand 1 rue des 4 Vents Villiers au Bouin
- Mr Pellerot Pierre 460 chemin de Haute Pierre Villiers au Bouin

#### **9/21042026 : Commission Intercommunale des Impôts Directs**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les élections municipales de mars 2026 entraînent le renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

La Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire demande à la commune de désigner un commissaire titulaire et un commissaire suppléant.

Les commissaires de la CIID doivent :

- Être français ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- Avoir au moins 18 ans ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- Mr SAMEDI Daniel en tant que commissaire titulaire
- Mr ALLARD D'ARGOEUVES Olivier en tant que commissaire suppléant

#### **10/21042026 : Motion pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal**

Le SIEIL regroupe l'ensemble des communes d'Indre-et-Loire autour des compétences énergies depuis 1937.

**Considérant** le projet de loi de décentralisation qui doit être présenté au parlement, lequel souhaite valoriser certaines prérogatives du bloc communal.

**Considérant** que le Premier ministre a confirmé lors de son intervention en clôture des assises des départements à Albi le 13 novembre 2025, réitérée dans un courrier adressé le 24 novembre à tous les Présidents de Conseils départementaux, l'intention du Gouvernement de reconnaître le département comme « le chef de file des réseaux de proximité » en renforçant notamment à ce titre son rôle en matière de distribution d'électricité et de gaz « dans le respect des autres réalisations des autres strates de collectivités, bloc communal et régions ».

**Considérant** que la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) a adopté lors de son assemblée générale du 11 décembre 2025, une motion qui réaffirme l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal (communes et groupements) et alerte le Gouvernement sur les risques d'une telle mesure.

**Propose** de s'adjoindre à la démarche de la FNCCR et d'adopter la motion annexée à la présente délibération pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal.

Le Président du SIEIL précise qu'un courrier à destination de l'ensemble des parlementaires d'Indre-et-Loire a déjà été transmis.

Le Maire demande au Conseil municipal d'adopter la motion annexée à la présente délibération pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal et de l'autoriser à signer ladite motion ainsi que tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- vu le Code général des collectivités territoriales et le Code de l'énergie,
- vu les statuts du SIEIL,
- vu l'adhésion de la collectivité aux compétences du SIEIL, et notamment la distribution d'électricité,
- adopte la motion visant à réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal, telle que présentée en séance et jointe à la présente délibération,
- autorise le Maire à signer ladite motion ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre et à la transmettre au premier Ministre et au ministre de l'Intérieur.

## Divers

Monsieur le Maire évoque l'Assemblée de la Pentecôte, après discussion voici le **planning** :

JOUR	ACTIVITES	PERSONNEL
Samedi 23 mai	22h : retraite aux flambeaux	Daniel, Olivier, Muriel, Elisabete, Maxime
	Sono	Pierre et Alexandra
	Vin d'honneur	Muriel, Emilie, Olivier, Elisabete, Stéphane F
Dimanche 24 mai	9h30 : randonnée + vin d'honneur Terrain de pétanque	Muriel, Emilie, Elisabete
	15h : city stade : multisports	Stéphane G
	16h30 : Gospel église / accueil	Daniel / Muriel
	17h30 : marché gourmand préparation	<b>Tous présent</b>
	23h : rangement du marché gourmand	<b>Tous présent</b>
Lundi 25 mai	6h : Foire expo	Michel, Stéphane G

Monsieur le Maire explique le projet Val Touraine Habitat, un échange de parcelles sera effectué, ainsi Val Touraine Habitat souhaite faire construire 8 maisons de location (du T1 au T4).

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal au défilé du 8 mai, rendez-vous à 10h45 à la mairie.

Le Maire  
Daniel SAMEDI



Secrétaire de séance  
Muriel GUIBERT

A handwritten signature in black ink, which appears to be "M. Guibert", written over a horizontal line.